

Le BRIOTTIN



Juin 2022

Communication

Vous pouvez retrouver les informations de Brion par différents moyens de communication. La Commune est présente sur

- Instagram
- Facebook
- Panneaupocket

Pour nous trouver sur Instagram et Facebook, il suffit de posséder un compte et de chercher « commune de Brion »

PanneauPocket est une application mobile que vous pouvez télécharger depuis Play Store ou Apple Store. Il suffit ensuite de rechercher Brion et de le mettre en favori pour recevoir les notifications dès qu'il se passe quelque chose.

Notez également que Le Groupement de Gendarmerie de l'Yonne et la Brigade de Migennes sont présents sur PanneauPocket et y diffusent des informations.



Instagram



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Pour communiquer avec la Mairie, vous pouvez utiliser différents canaux :

- Le téléphone au 03 86 91 90 79
- Le courriel : mairie-89@wanadoo.fr
- Messenger, la messagerie interne de Facebook (compte Facebook obligatoire)
- En cas d'urgence, le Maire, Philippe PETIT est joignable au 07 83 55 79 89

Le Briottin est votre bulletin d'informations municipales. N'hésitez pas à y participer.

Toute l'année vous pouvez nous envoyer des photos de Brion ou La Fourchette. Nous nous ferons une joie de les publier avec les noms des photographes.

Que ce soient des photos belles ou insolites, envoyez-les. Certains le font déjà notamment par Facebook et Messenger. Laissez libre court à votre imagination et à vos appareils photos, smartphones et drones !



Le mot du maire



Chères Brionaises,
Chers Brionais,

Nous voici presque déjà en été et il s'est passé beaucoup de choses à Brion. L'une des plus marquantes est sans doute l'arrivée du pylône 4G entre Brion et La Fourchette. Si tout va bien, il devrait entrer en service cet été. Nous aurons enfin du signal de téléphonie mobile à Brion !

L'été ne manquera pas d'animation avec un Comité des Fêtes renouvelé, plein d'idées et de motivation pour vous proposer des activités. La fête nationale reviendra dans son format habituel, avec le traditionnel apéritif offert par la municipalité suivi du repas tiré du sac, de la retraite aux flambeaux et de l'animation préparée par le Comité des Fêtes.

Le grand événement de l'été sera sans conteste le rassemblement des Brion de France. Cela fait deux ans que cette manifestation est reportée, cette fois ça y est, nous aurons le plaisir de recevoir plus de 200 de nos homologues brionais et brionaises à partir du 22 juillet. Ce sera la concrétisation du travail de Michel Faillat et de son équipe de l'association « De Brion à Brion ».

Je vous souhaite un très bel été que ce soit à Brion ou ailleurs. Nous aurons, je pense, le plaisir de nous rencontrer au fil des différentes manifestations organisées sur la commune.

Philippe PETIT

Sommaire

La mairie

2 En direct de la mairie

Notre village

14 Nos associations

18 Marché

19 Ça s'est passé ...

22 École buissonnière

23 Patrimoine

Envie d'apprendre

25 Papill'ons et papill'ottes

ÉLECTIONS

Les élections législatives auront lieu :

- 1^{er} tour : le dimanche 12 juin 2022
- 2^e tour : le dimanche 19 juin 2022

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00 à la salle du Conseil à la Mairie.

En direct de la mairie

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 30 NOVEMBRE 2021

ORANGE : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX :

La deuxième tranche des travaux de la Route de Bussy avoir lieu en 2022. La participation financière communale de ces travaux s'élève à 761,10 € pour l'enfouissement du réseau télécom.

COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 :

Suite à l'augmentation du besoin de financement de la commune, il est décidé de contracter un emprunt de 100 000 € au lieu des 80 000 € initialement prévus.

SORTIE SCOLAIRE : PARTICIPATION :

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50% des dépenses à la sortie scolaire prévue au cinéma, soit 313,50 €.

TARIFS DES AFFOUAGES 2021/2022 :

La taxe affouagère sera de 20 € pour cette année et 5 € le stère pour les têtes de chênes ou des éclaircis dans la parcelle 32.

VIDÉOSURVEILLANCE :

Propositions :

ENTREPRISE	PRIX TTC	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES
MARINELLI (<i>Sens</i>)	21 377,33 €	Caméras 4 MP sans lecture plaque
EIFFAGE	41 551,08 €	Pas d'indications techniques
ABC SÉCURITÉ (<i>Monéteau</i>)	28 982,40 €	Duos caméras 4 MP LP + 5 MP ssLP + AI
IBIZA INFORMATIQUE (<i>Looze</i>)	18 780,00 €	Caméras doubles 6 MP ssLP
AUDIO VIDÉO SAT 3000 (<i>Migennes</i>)	43 402,80 €	Caméras 4 MP LP + Amb + AI
	31 933,20 €	Caméras 2 MP LP

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision en attendant plus de précision notamment pour la maintenance et se renseigner sur les subventions que nous pourrions obtenir.

NOËL : COLIS DE FIN D'ANNÉE DES ÂÎNÉS :

Le Conseil Municipal décide de continuer à offrir un colis pour les 75 ans et plus et que la modification de l'âge se fera l'an prochain.

Les colis seront fournis par le prestataire « LE FAUBOURG ».

NOËL : EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Comme chaque année, il est décidé d'offrir un bon d'achat de 100,00 € à chacun des agents communaux. Le CNAS n'acceptant pas le paiement par mandat administratif, le Maire avancera les frais, soit 480,00 € et sera remboursé de la somme par la commune.

En direct de la mairie

ÉCOLE : HORAIRES RENTRÉE SCOLAIRE 2022 :

Les horaires de l'école Hélène Gamet de Brion restent inchangés pour la rentrée de septembre 2022, soit :

- Matin : 8 h 30 - 11 h 40
- Après-midi : 13 h 25 - 16 h 15

SEA : NON-VALEUR :

Le Conseil Municipal refuse le passage en non-valeur de la somme de 5 795,83 € pour des factures d'eau impayées de 2012 à 2017.

CCJ : MODIFICATION DES STATUTS :

Les modifications suivantes des statuts de la CCJ sont adoptées :

- Article 5.2 : Organisation de la mobilité sur le territoire de la communauté de communes du Jovinien
- Article 7 : Composition du Conseil Communautaire

EMPRUNT :

En fonction des besoins de financement de la Commune et afin de profiter de taux extrêmement bas en ce moment, 2 emprunts sont contractés auprès du Crédit Agricole :

- Pour travaux de voirie : 68 000,00 € sur 10 ans au taux de 0,57%
- Pour achat de véhicules : 32 000,00 € sur 5 ans au taux de 0,29%

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- Le label « Art et Histoire » se développe sur le Jovinien
- 1^{er} décembre à 18 h 30 : commission Voirie
- 6 décembre à 19 h 30 : commission Finances
- 15 décembre : Conseil Communautaire
- 16 décembre : commission Habitat
- Commission déchèterie : des aménagements vont être réalisés pour fluidifier l'entrée
- Commission développement et économique : des subventions ont été allouées à des entreprises locales

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers pour lesquelles il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption :

29/09/2021	AC 163
03/11/2021	AB 192 et Y 105

- Les travaux route de Bussy se terminent
- Le problème de pompes de relevage rue des Acacias est en cours de résolution
- Signature imminente de la convention « Participation Citoyenne »
- Le 5 décembre à 10 h 00 : cérémonie "Journée Nationale d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie" devant la stèle de la Fourchotte.
- Le marché de Noël aura lieu le 12 décembre à la salle des fêtes.
- Des trous sont signalés sur la route de La Fourchotte à Looze. Le nécessaire va être fait.
- Un courrier co-signé de l'AFR et de la Commune va être envoyé aux utilisateurs des chemins

En direct de la mairie

et aux agriculteurs afin de rappeler les limites des chemins et des haies ainsi que les règles d'entretien.

- Demande sur la date de la réparation du trou à l'intersection de la Rue du Fourneau et la Route de Brion. Le nécessaire sera fait très rapidement.
- Un véhicule rue du Vaunoyer occupe toujours le domaine public. Le Maire a rencontré les propriétaires et que le véhicule va être retiré. Un article de rappel est paru dans le Briottin.
- Les travaux Route de Bussy se sont passés dans une bonne ambiance avec du personnel agréable mais que le personnel du chantier pense que le réseau pluvial sera peut-être insuffisant à l'avenir.
- Le conseil d'école a eu lieu :
 - Le RPI compte actuellement 96 enfants dont 46 sont à BRION.
 - Un exercice d'incendie et pour le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) ont eu lieu, tout s'est bien passé.
 - Une association des parents d'élève se met en place sur l'ensemble du RPI.
 - Les enfants ont confectionné des cartes de vœux pour être ajouté aux colis distribués aux aînés.
- Demande si un retour a été fait concernant la machine à pain. Les retours sont positifs. Le boulanger recharge la machine deux fois par jour.
- La CCJ propose aux personnes isolées des véhicules pour les transporter afin de faire des courses, d'aller à des rendez-vous médicaux ou autres. Une plaquette sera distribuée pour plus d'explications.
- Une baisse sur le devis pour les travaux de peinture sur le toit de l'école a été obtenue. Une autre demande de devis est en cours.
- Problèmes de boue sur la route notamment route de Laroche alors que les agriculteurs ont des passages réservés. Un ajout va être fait au courrier conjoint entre la Commune et l'AFR.
- Le loto organisé par le comité des fêtes s'est bien passé.
- Des tuiles sur le toit de la salle des fêtes ont bougé et la petite barrière sur le pont ne peut plus être baissée.
- L'Arbre de la Liberté à la Fourchette est en très mauvais état. Il sera remplacé.

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 14 MARS 2022

ACHAT DÉBROUSSAILLEUSE :

Une débroussailleuse Stihl FS 240 est achetée chez Expert Jardin pour un montant de 540,00 € HT.

VALIDATION DE LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE :

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels a été mis à jour avec l'aide du Centre de Gestion 89 et est validé par le Conseil Municipal.

ATTRIBUTION TERRES COMMUNALES :

Suite au décès de M. Jean-François BOUARD, agriculteur sur la commune, les parcelles communales suivantes sont réattribuées en location :

- ZH 51 (1 ha 64 a 30 ca) attribuée à M. Baptiste CHAT, bail de 9 ans avec renouvellement tacite tous les 3 ans, au tarif de 3q/ha soit 68,64 €/ha
- ZA 49 (1 ha 17 a 20 ca) attribuée à M. Édouard MAUNY, bail de 9 ans avec renouvellement tacite tous les 3 ans, au tarif de 3q/ha soit 68,64 €/ha

AFR : RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS :

En direct de la mairie

Pour renouveler le bureau de l'Association Foncière de Remembrement, le Conseil Municipal propose les propriétaires suivants :

- M. COMTE René, M. COPPIN Benoît, M. DURAND Christophe, M. MAUNY Philippe

VENTE CAMION POMPIERS :

Le Conseil Municipal accepte de mettre en vente le matériel de sapeurs-pompiers financé par la Commune et notamment le camion.

ACHAT TRACTEUR COMMUNAL :

Le remplacement du tracteur communal est nécessaire en raison de l'ancienneté de l'actuel et de frais importants à réaliser sur ce dernier (embrayage, freins...). Les caractéristiques demandées sont :

- 4 roues motrices
- Environ 100 chevaux
- Cabine + climatisation
- Chargeur + godet + fourches à palettes
- Relevage avant (pour la lame à neige)

4 Propositions ont été reçues des entreprises De Bruin (Cerisiers), TSA Agri (Perrigny), Europagri (Brienon-sur-Armançon) et Kub 89 (Venoy).

Le Maire demande à MM. MAUNY et COPPIN d'aller voir les tracteurs proposés. La décision est reportée à un prochain conseil.

ÉCOLE : PEINTURE DE LA TOITURE :

L'entreprise Mouche est retenue pour l'application de peinture sur les tuiles de l'école Hélène Gamet pour un montant de 5 900,00 € TTC.

SDEY : CONVENTION 2^{ème} TRANCHE ROUTE DE BUSSY :

La part communale pour l'enfouissement des réseaux sur la fin de la route de Bussy est de 28 373,56 €

SDEY : DÉLIBÉRATION PERMANENTE 2022 – TRAVAUX :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions de travaux émises par le SDEY dans la limite de 1000,00 €. Les travaux dépassant cette limite devront faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

SDEY : ÉCLAIRAGE PUBLIC – MAINTENANCE CURATIVE :

Le Conseil Municipal autorise le paiement de la maintenance curative de l'éclairage public pour un montant de 125,15 €.

IMPRESSION DU LIVRE « BRION DANS L'YONNE » :

Il est nécessaire de faire réimprimer des livres « Brion dans l'Yonne ». Ce livre, écrit par M. Roger HUGON, est notamment offert aux jeunes mariés de la commune et mis en vente à la Mairie.

Le Conseil Municipal retient l'offre de Voluprint pour un montant de 670,00 € correspondant à 50 exemplaires en dos collé carré.

RELIURE DES REGISTRES : DÉLIBÉRATIONS, ARRÊTÉS et COMPTES-RENDUS :

Il est obligatoire de relier les délibérations, les arrêtés et les comptes-rendus tous les 5 ans. Nous

En direct de la mairie

sommes en retard et nous devons effectuer ce travail pour les documents de 2011 à 2020.
Le Conseil Municipal retient l'offre de l'Atelier du Patrimoine pour un montant de 971,21 € TTC.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- Finances de la CCJ :
 - Rapport orientation budgétaire CCJ
 - CAF brute 2021 au 2 mars : 790 000,00 €
 - Capacité de désendettement : 7,37 années
 - Pas d'augmentation de la fiscalité :
 - 22,52% pour la CFE
 - 2,21% pour foncier non-bâti
 - 3,00% pour foncier bâti
 - GEMAPI : 80 000,00 € attendus en 2022
 - Perçoit une fraction de la TVA nationale au titre de la compensation de la taxe d'habitation
 - Budget annexe piscine :
 - Augmentation du marché gaz : + 280 000,00 €
 - Subvention d'équilibre du budget principal : 715 000,00 €
 - Précisions :
 - Piscine : 783 000 € de budget, dont 395 000 € soit 50% du budget pour les frais du personnel. L'énergie et la maintenance augmenteront sur le budget 2022. Les droits d'entrée sont faibles (53 000 €).
 - Déchèterie : 671 000 € frais de personnels.
 - L'effectifs du personnel de la CCJ compte 51 personnes (31 femmes et 20 hommes, moyenne âge environ 40 ans)
 - Le budget total de la CCJ est de 3 000 000 €
 - La CCJ réhabilite un cabinet dentaire : achat du bâtiment 135 000 €, travaux de mise en conformités 173 421 €.
- Urbanisme : une révision du PLUi est en cours, une parcelle de Brion est concernée.
- Environnement : visioconférence en janvier mais la connexion n'était pas bonne
- Habitat : visioconférence annulée. Les subventions aux particuliers ont été votées à distance.
- Déchèterie : le système de vidage des gravats est bien mais il y a un problème de hauteur des bennes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers pour lesquelles il a été décidé

09/02/2022	AC 381 + 382
17/02/2022	AC 182

de ne pas exercer notre droit de préemption :

- Lecture des courriers de remerciements concernant les colis de Noël.
- Remerciements à Annie PACE pour son travail et son dévouement lors du recensement. Brion a 614 habitants en 2022 contre 629 en 2016. Nous perdons donc 15 habitants.
- Demande de marquage au sol entre Brion et La Fourchette. Le Conseil fait remarquer que la précédente opération de ce type n'avait pas duré très longtemps. Le marquage réalisé s'était effacé en moins d'un an.
- Demande de pose de bordures de trottoirs rue du Monceau. Cette année, la priorité est donnée à la

En direct de la mairie

fin de la route de Bussy. La demande sera étudiée ultérieurement.

- Demande de l'éclaircissement d'un chemin d'exploitation à la Fourchette. Le Maire se rendra sur place.
- Les copieurs de la mairie et de l'école arrivent en fin de contrat : proposition de renouvellement en cours (locations).
- Point sur la vidéosurveillance : chiffrage des frais de maintenance en cours
- Madame Coralie AYMOUNIN a réussi le concours d'ATSEM, elle sera stagiaire et titularisée par la suite.
- SEA : transfert à la CCJ en 2026. Une discussion a eu lieu lors d'une conférence des Maires. Un diagnostic des réseaux de toutes les communes va être réalisé. C'est déjà fait pour Brion concernant le réseau d'eau potable. Il n'est pas question que les bons élèves paient pour les mauvais
- Pylône Free : installation en cours, socle coulé, raccordement électrique par le SDEY non-réalisé.
- SDEY : inscription pour passage de l'éclairage public de Brion en LED en 2023.
- Le rassemblement des Brion de France aura lieu les 22, 23 et 24 juillet 2022 à Brion (Yonne).
- Cette année il n'y aura pas de Festival de la Fourch'Bri.
- La fille d'une habitante de la Fourchette est à l'école du cirque et souhaite faire une représentation sur la commune. La rémunération se ferait au chapeau.
- Demande pour prévoir un panneau pour l'âge des jeux à la Fourchette et pour faire passer la commission sécurité à la suite de la pose des jeux. L'ensemble des jeux devrait être inspecté (contrôle technique)
- Prévoir un balayage à la Fourchette en même temps qu'à Brion pour le vide greniers. Le village sera balayé pour le vide-greniers du 3 avril, La Fourchette sera balayée pour le vide-greniers qui y est organisé.
- Demande si le revêtement sur le trottoir (travaux) devant la mairie pouvait être fait ? Ça a été fait par les agents communaux.
- Demande pour que le compte-rendu du conseil municipal soit mis sur Panneapocket. Le compte-rendu du Conseil Municipal sera dorénavant mis également sur Panneapocket.
- Demande pour que la girouette du CPI soit ramenée au local des pompiers. Le chef de corps sera contacté à ce sujet.
- Le conseil d'écoles a eu lieu :
 - Les effectifs prévisionnels de la rentrée 2022/2023 sont : 7 PS, 15 MS, 11 GS, 9 CP, 8 CE1, 9 CE2, 15 CM1 et 10 CM2.
 - D'autres inscriptions sont en cours et les demande de dérogation sont à donner avant le 15 juin à la directrice.
 - Les essais de sécurité (incendie et intrusion) ont été faits
 - Les enseignantes remercient le personnel pour l'aide apportée.
 - Suivant les contraintes sanitaires, le voyage scolaire devrait avoir lieu.
 - La directrice souhaite retourner à la bibliothèque avec les enfants.
 - Les travaux à l'école de Bussy commenceront le 15 mars pour finir le 30 août si pas de retard. Une demande de dérogation sera demandée pour que le 1^{er} trimestre se fasse dans l'annexe à la rentrée 2022/2023.
 - La directrice de Brion a un projet de faire une fresque ou autre sur le mur de l'école.
 - Une association de parents d'élèves a été créée sur le RPI (2B Family Kids).
 - L'école de Looze ferme ses portes à la fin d'année scolaire, les parents ont libre choix de scolariser ou pas leurs enfants sur le RPI.
- Demande de retrait du bac à fleurs cassé rue Pierre Curie et rue de la Forêt. Le nécessaire sera fait par les employés communaux.

En direct de la mairie

- Attente trois devis pour l'amélioration de la signalisation sur la commune et le hameau.
- Un nouveau bureau du Comité des Fêtes a été élu lors de la dernière réunion où il y avait du monde (anciens et nouveaux habitants). Le bureau est composé de Mmes Julie CARRA (secrétaire), Élisabeth FRANCOIS (trésorière) et Séverine COMMEAU (présidente).
 - Le vide grenier de Brion aura lieu le 3 avril prochain.
 - Les ateliers de Pâques et la chasse aux œufs auront lieu le 13 avril à la salle des fêtes.
- Information aux agriculteurs de la commune de la part de la Gendarmerie Nationale : attention aux vols de gasoil non routier en recrudescence dans le département.
- Remerciement aux habitants pour leurs dons en faveur de l'Ukraine.
- Agenda :
 - 15 mars à 19 h 00 : conseil communautaire
 - 18 mars à 19 h 00 : cérémonie citoyenne : Remise des 1ère cartes d'électeur aux jeunes de 18 ans
 - 31 mars à 18 h 30 : commission SEA
 - 1er avril à 18 h 30 : commission finances communales
 - 14 avril à 19 h 00 : réunion du Conseil Municipal : Vote des budgets Commune et SEA
 - 10 et 24 avril : élection présidentielle

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 14 AVRIL 2022

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - SEA 2021 :

Le compte administratif du Service Eau et Assainissement (SEA) clôture l'année 2021 comme suit :

- Section fonctionnement : + 76 866,96 €
- Section investissement : + 43 661,69 €

Il est adopté en tant que tel par le Conseil Municipal.

COMPTE DE GESTION - SEA 2021 :

Le Compte de Gestion 2021 du SEA, établi par la Trésorerie de Joigny, est identique au Compte Administratif 2021. Il est adopté par le Conseil Municipal.

AFFECTATION DES RÉSULTATS SUITE À DISSOLUTION DU BUDGET SEA :

Lors du conseil municipal du 20 septembre 2021, une délibération (2021/SEPT/053) a été prise acceptant la dissolution du budget SEA et la création de 2 budgets distincts : budget Eau Potable et budget Assainissement. Il convient donc de répartir les résultats du SEA entre ces deux nouveaux budgets.

Il a été choisi de répartir en fonction des résultats dégagés sur les 3 dernières années (2019, 2020 et 2021). Cela donne une répartition de :

- 60,84% pour le budget Eau Potable : 73 331,92 €
 - 53 734,61 € en fonctionnement
 - 19 597,31 € en investissement
- 39,16% pour le budget assainissement : 47 196,73 €
 - 23 132,35 € en fonctionnement
 - 24 064,38 € en investissement

En direct de la mairie

EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le budget primitif 2022 Eau Potable s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 101 338,46 €
- Section d'investissement : 24 985,85 €

Il est adopté par le Conseil Municipal.

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le budget primitif 2022 Assainissement s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 119 614,87 €
- Section d'investissement : 54 280,15 €

Il est adopté par le Conseil Municipal.

COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 :

Le compte administratif de la Commune clôture l'année 2021 comme suit :

- Section fonctionnement : - 6 475,67 €
- Section investissement : - 50 054,94 €

Ces déficits sont expliqués par les achats supplémentaires dus à la crise de la COVID 19, le paiement de 5 trimestres au périscolaire au lieu de 4 (facturation du dernier trimestre 2020 sur janvier 2021) pour le fonctionnement. En section d'investissement, l'emprunt contractualisé de 100 000,00 € a été encaissé seulement début 2022 et n'a donc pas été comptabilisé sur 2021.

En y incluant les excédents des années précédentes nous obtenons les résultats suivants :

- Section fonctionnement : + 294 448,21 €
- Section investissement : - 21 181,64 €

Il y a donc un besoin de financement de 21 181,64 € en section d'investissement. Considérant l'excédent de fonctionnement de 294 448,21 €, il est décidé d'affecter la somme de 21 181,64 € au compte 1068 pour combler le déficit en investissement.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2021 de la Commune.

COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2021 :

Le Compte de Gestion 2021 de la Commune, établi par la Trésorerie de Joigny, est identique au Compte Administratif 2021. Il est adopté par le Conseil Municipal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022 :

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Comité des fêtes de Brion : 250.00 €

- | | |
|--|----------|
| • ADEL : | 150.00 € |
| • De Brion à Brion : | 250.00 € |
| • De Brion à Brion (fournitures déplacement) : | 300.00 € |
| • Croq'Notes de Brion : | 250.00 € |
| • Jouets Noël 2022 de l'École Maternelle : | 250.00 € |
| • Sorties scolaires – Ecole Bussy et Brion : | 560.00 € |
| • Secours Catholique : | 50.00 € |
| • UNC Migennes : | 50.00 € |
| • USJ : | 200.00 € |
| • ASUCM Rugby : | 100.00 € |
| • CFA La Brosse : | 100.00 € |

En direct de la mairie

- CIFA : 100.00 €
- MFR de Toucy : 100.00 €
- MFR Sénonais - Gron : 100.00 €

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022 :

Les redevances connues à ce jour sont adoptées :

- ENEDIS : 221,00 €
- GRDF : 887,80 €

Les titres seront émis pour encaisser ces redevances.

DROIT DE PLACE – 2022 :

Les droits de place restent inchangés pour 2022, à savoir :

- Taxi : 150,00 €
- Commerces ambulants : 10,00 €/mois présent ou pas

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 :

Les taux d'imposition restent inchangés pour 2022, à savoir :

- Foncier bâti : 36,44%
- Foncier non-bâti : 41,44%

DÉPENSES « FÊTES ET CÉRÉMONIES » - 2022 :

L'enveloppe sera de 9 600 € pour le compte « Fêtes et Cérémonies » pour l'année 2022.

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le budget primitif 2022 pour la Commune s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 791 267,57 €
- Section d'investissement : 285 933,76 €

Il est adopté par le Conseil Municipal.

REMPLACEMENT COPIEUR MAIRIE :

Le photocopieur de la Mairie sera remplacé selon l'offre de Koesio (ex Yonne Copie) par un appareil plus performant (35 copies/minute), avec module de finition permettant l'édition du Briottin, pour une location de 199,00 € HT/mois. Cette location comprend : 24 000 impressions couleur, 20 000 impressions noir et blanc, la maintenance et le toner.

REMPLACEMENT COPIEUR ÉCOLE :

Le photocopieur actuel de la Mairie sera transféré à l'école Hélène Gamet avec un nouveau contrat de maintenance Koesio de 42,68 € HT/mois comprenant : 6 000 impressions couleur, 16 000 impressions noir et blanc, la maintenance, le toner.

SDEY : PASSAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED EN 2023 :

Il va être réalisé une étude par le SDEY pour le passage de l'éclairage public en LED sur 2023. La part communale de cette étude est de 1 462,06 €.

Pour rappel, la commune de Brion compte 178 points lumineux et 5 armoires de commande.

UTILISATION ET CONSIGNATION DES ÉCOCUPS :

Les 1 000 écocupes (gobelets réutilisables), acquis par l'intermédiaire du Syndicat des Déchets

En direct de la mairie

Centre Yonne seront mis à disposition des associations qui les demanderont. Ces associations devront consigner les gobelets auprès des utilisateurs (1 €/gobelet) lors des manifestations. Au retour, la consigne d'1 €/gobelet non-revenu sera reversée à la commune par l'association.

TRACTEUR COMMUNAL :

Après visite des tracteurs proposés lors du dernier Conseil Municipal par MM COPPIN et MAUNY, 3 offres restent en compétition : TSA Agri (Perrigny), Europagri (Brienon-sur-Armançon), Made-Agri (Malay-le-Grand).

Il est décidé de retenir la proposition d'Europagri pour un tracteur New Holland T5.95 de 2017 ayant 3 085 heures de fonctionnement pour une puissance de 95 chevaux. Le montant, reprise déduite du tracteur actuel (Renault), est de 38 950,00 € HT. Il est équipé d'un relevage avant (lame à neige) et d'un chargeur.

Compte-tenu de la tension actuelle sur le marché des machines agricoles, ce tracteur ne pourra pas être disponible avant décembre 2022. Son propriétaire actuel attend la livraison de son tracteur neuf pour rendre celui-ci disponible.

CAMION DES POMPIERS : MISE EN VENTE :

La commune de Précy-sur-Vrin se porte acquéreuse pour son CPI des matériels de sapeurs-pompiers suivants : camion, pompe, 4 casques, 2 surpantalons incendie, 1 hydro-éjecteur pour un montant total de 2 090,00 €.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- Les budgets de la CCJ ont été votés le 13 avril 2022.
- M. Guy BOURRAS, Maire de Saint-Julien-du-Sault, a démissionné de son poste de vice-président de la CCJ car il reproche l'endettement et le manque de visibilité sur les budgets.
- Une enquête publique est en cours sur une modification du PLUi.
- Environnement : des groupes de travail ont été créés pour le Plan Climatique et la Mobilité.
- Habitat : modification du règlement de subvention pour les propriétaires occupants, elle va se greffer à la prime rénovation de l'État avec possibilité de la cumuler à d'autres primes.
- Voirie et travaux : les travaux de la 1^{ère} tranche de la Route de Bussy sont terminés et qu'il y a eu un dépassement d'environ 25 000 € (travaux supplémentaires demandés en cours de chantier) sur le budget initial. Ce dépassement est géré par le fait que nous avons budgétisé plus et sera épongé par les droits à dépense 2022. Les travaux de la 2^{ème} tranche de la Route de Bussy commenceront fin 2022, voire début 2023.
- Aménagement du territoire, ruralité, tourisme : des aides aux petits patrimoines ont été allouées à différentes communes. Mme KERFA propose de rénover les pompes à eau des différentes communes. Les chemins de randonnées vont être vérifiés. 15 km de vélo route ont été réalisés. Proposition de poser un panneau « Pays d'Art et d'Histoire » à l'entrée des communes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers pour lesquelles il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

25/03/2022	W 168 + AC 383 + 387 + 388 + 390
05/04/2022	ZB 261

- Le pylône FREE est en cours d'installation
- Où est la girouette des pompiers ? Le Maire ne s'est pas encore renseigné.
- Quel avenir pour le local du CPI ? Le Maire ne sait pas pour le moment, c'est un local communal.

En direct de la mairie

- Antargaz a contacté la Mairie suite à son courrier concernant l'augmentation du prix du gaz alors qu'à la négociation, un prix fixe durant 3 ans avait été demandé et accordé.
- RPI - École :
 - 11 enfants sont prévus en maternelle (PS) à la rentrée 2022/2023.
 - La grande lessive (dessins accrochés sur la place) aura lieu le 15 avril.
 - La Commémoration du 8 mai se fera avec des enfants du RPI.
- L'intérieur de l'église se détériore.
- Un devis est en cours pour éloigner les pigeons du clocher.
- Le 5 avril dernier un conseiller déranger le Maire pour un bruit de broyage de bois sur la commune. Est-ce normal qu'à 20 h 30 le bruit persiste ? Est-ce que ce bruit ne va pas être récurrent ? d'autre part, des rats ont été vu au 14 rue du Vaunoyer, prévenir les propriétaires et locataires.
- Le stationnement au carrefour de la Route de Joigny et la place de l'église vers l'abri bus est dangereux. Contacter les propriétaires.
- Remerciements aux employés communaux pour le montage des jeux à la Fourchette mais le tourniquet ne fonctionne pas.
- Agenda :
 - 24 avril : 2^{ème} tour de l'élection présidentielle
 - 12 et 19 juin : élections législatives

QUELQUES RAPPELS



Le brûlage des déchets verts et ménagers est interdit. Les déchets ménagers doivent être présentés à la collecte des ordures ménagères et les déchets verts doivent être amenés à la déchèterie de Joigny.
L'amende pour brûlage est de 450,00 €.

Pour la période de la Fête Nationale, tous les pétards, feux d'artifices et articles pyrotechniques sont interdits. En cas d'accident, la responsabilité du ou des utilisateurs pourra être engagée.



TRAVAUX BRUYANTS

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DDASS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage, l'article 12 prévoit que les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00

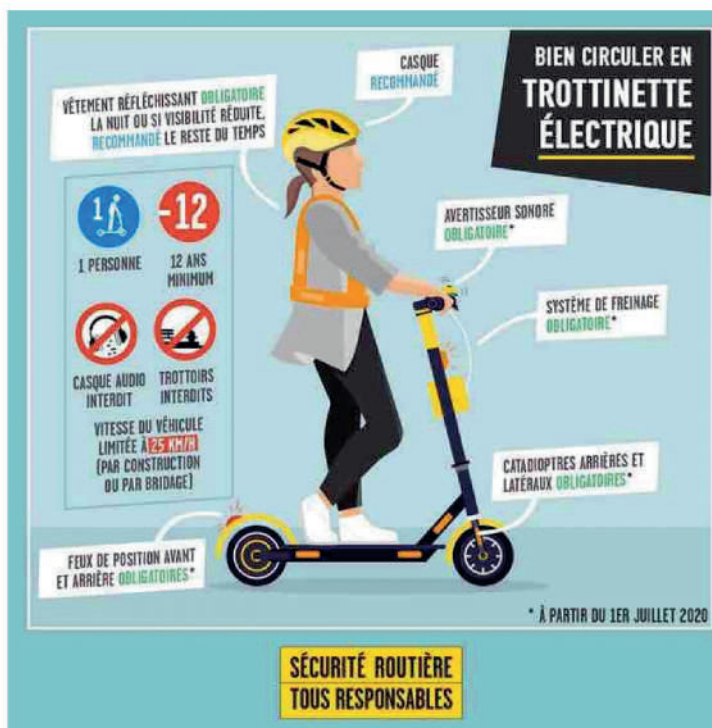


CIRCULATION À VÉLO ET TROTTEINETTE

Face à l'augmentation de l'utilisation des engins de déplacement personnels motorisés (EDPM), et notamment les trottinettes électriques, le fonds de garantie des victimes rappelle que ces derniers doivent OBLIGATOIREMENT être assurés.

Les trottinettes électriques, gyropodes et autres engins de déplacement personnels motorisés suscitent un véritable engouement et les accidents sont de plus en plus fréquents. C'est pourquoi le fonds de garantie des victimes rappelle que ces engins de déplacement doivent être assurés. En effet, ils sont considérés comme des véhicules terrestres à moteur et doivent être assurés tout comme un scooter ou une voiture. L'assurance obligatoire est donc la responsabilité civile (assurance de la protection des tiers en cas de dommages corporels et/ou matériels). Sans assurance le fonds de garantie indemniser la victime mais il se retournera ensuite contre l'auteur pour demander le remboursement des sommes versées.

Quelles sont les obligations au niveau accessoires et réglementation ?



Pour la trottinette électrique ce sont les catadiopres (dispositifs réfléchissants avant et arrière), et des freins. Pour l'utilisateur le casque est OBLIGATOIRE hors agglomération et est fortement conseillé en ville.

Vous devez être âgé d'au moins 12 ans pour utiliser une trottinette électrique. La vitesse maximum autorisée de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps. Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

Lorsque vous roulez à 25 km/h vous devez avoir conscience que le risque de tomber ou d'avoir un accident est possible. Si la trottinette électrique n'est pas plus dangereuse que tout autre mode de transport, elle l'est autant. Les accidents

peuvent être dus à un autre usager: piéton qui traverse sans regarder, un automobiliste qui grille une priorité, une portière qui s'ouvre, une infrastructure défailante, une mauvaise météo, une mauvaise position de vos pieds sur la trottinette... Se retrouvant dans le flot de la circulation le code de la route est à respecter par tous ces conducteurs d'engins.

Nos associations

Chorale des Croq'Notes



*Prochainement concert gospel à Paris le 10 juin.
Joigny le 21 juin pour la Fête de la musique, variété Française.
Participation à la messe lors du rassemblement
De Brion à Brion le dimanche 24 juillet.
Stage gospel ouvert à tous les 22 et 23 octobre,
Concert Gospel en l'église Saint Vincent De Paul à Joigny le 23 octobre.*

Vous aimez les chansons ! Vous aimez la bonne humeur !
Vous jouez d'un instrument ? La chorale 'les Croq'Notes' vous attend !

Rejoignez-nous.

Répétitions le vendredi à 20h15 (ancienne mairie)
23 place de l'Église à Brion.

Nous chantons des variétés d'hier et d'aujourd'hui des musiques du monde ainsi que du Gospel.
Venez essayer, vous êtes les bienvenus !

Notre site web : <https://croqnotesbrion.wixsite.com/home>

Contacts :

Nathalie Boret (*chargée de communication*) : 06 74 39 29 55

France Moreau (*cheffe de chœur*) : 06 63 11 22 55

Christian Loubat (*président*) : 06 87 65 13 16



Comité des Fêtes

Après la démission de la présidente en place Chantal Ségado, une assemblée générale a eu lieu afin d'élire un nouveau bureau pour le Comité des Fêtes. À l'issue de cette assemblée l'ancien bureau a accepté la démission de Madame Ségado. Voici le nouveau bureau :

- Présidente : Séverine COMMEAU
- Secrétaire : Julie CARRA
- Trésorière : Élisabeth FRANÇOIS

Le comité des fêtes lance un appel à tous les habitants du village et du hameau qui voudraient donner un coup de main dans les préparatifs des différentes manifestations à venir. Merci de vous faire connaître auprès du bureau ou de la Mairie.

Le comité des fêtes vous souhaite de passer un bel été et espère vous retrouver lors des différentes animations.

Pour suivre toutes les festivités organisées par le comité des fêtes, une page Facebook a été créée : <https://www.facebook.com/Comit%C3%A9-des-f%C3%AAtes-de-Brion-110551224911357/>



Nos associations

De Brion à Brion



Voici maintenant 2 ans que nous nous apprêtons à accueillir nos homonymes Brionnais. Les circonstances sanitaires nous ont contraint à reporter la rencontre des Brion initialement prévue pour 2020, et nous nous préparons donc activement pour concrétiser cet événement cet été.

Pour mémoire : L'association des Brion Villages de France est basée sur le principe d'un « jumelage » entre les 10 communes portant le nom de « Brion ». Pour créer des liens entre les habitants, depuis 1992, chaque année le temps d'un week-end fin juillet, une commune est sollicitée pour organiser un rassemblement.

Ceux qui étaient déjà brionnais en 2010 (voire même aussi en 2000) en gardent le souvenir de week-ends animés et chaleureux.

Cette année, c'est au tour de **Brion de l'Yonne d'accueillir les brionnais venant des 9 autres départements**. Ce sera l'occasion de faire des connaissances, de s'amuser et de faire partager l'attrait que nous portons à notre région et notre village.

Ce rassemblement se déroulera du 22 au 24 juillet 2022.

Pour accueillir les 210 personnes des autres Brion qui se sont inscrites pour participer à notre rassemblement, nous aurons besoin de l'aide de vous tous, que ce soit pour :

- Décorer le village
- Réaliser et animer les activités que nous proposerons
- Loger nos invités

A cette occasion, nous avons choisi le thème du vin et de la vigne. Des décorations aux entrées du village, sur la place de l'Église, le parc de la mairie et d'autres sites de la commune sont prévues pour que Brion paraisse, le temps d'un week-end, un village de Saint Vincent tournante. Les idées se concrétisent mais sollicitent beaucoup de petites mains. Un atelier « déco » sera remis en route pour la réalisation de fleurs en papier crépon entre-autre.

Des membres de notre association feront du porte à porte pour vous demander si vous pouvez accueillir nos brionnais des autres départements : c'est-à-dire, loger et prévoir le petit-déjeuner. L'association se charge d'organiser les déjeuners, les dîners et les animations pendant la journée. Les personnes demandant à loger chez l'habitant cherchent avant tout à créer des liens d'amitiés. Vous vous rendrez vite compte que cet accueil est un très bon moyen pour nouer des relations.

Comptant sur votre participation.
L'association De Brion à Brion.

Contacts :

Michel Faillat, Président – Christian Faussot, Trésorier – Nathalie Fointiat, Secrétaire
06 64 22 32 13 06 87 27 89 04 03 86 91 96 26

Nos associations

RASSEMBLEMENT DES BRION 2022

PROGRAMME

Vendredi 22 juillet 2022 :

À partir de 15h : Accueil des Brionnais.

Prise de contact avec les hébergeants ou installation au camping.

17h : Assemblée Générale des « Brion de France ».

18h : sur la place de l'église, discours d'ouverture du 29ème rassemblement des Brion de France suivi des dégustations de nos produits régionaux.

Animation en soirée.

Samedi 23 juillet 2022 :

À partir de 9h30 : Brionades dans le village.

Entre 12h30 et 14h30 : repas à la salle des fêtes « Les Granges du Château » pour les Brionnais des autres communes.

17h - 17h30 : résultats des Brionades - remise des prix.

19h : soirée animée à la salle « UTOPIA Land » aux Étangs de Saint-Ange à Bussy-en-Othe 89400.

Inscription obligatoire. Une participation sera demandée aux brionnais de l'Yonne souhaitant y assister. Voir coupon ci-dessous.

Dimanche 24 juillet 2022 :

Rand'eau.

Messe en l'église de Brion avec la participation des Croq'Notes de Brion (chants gospels)

12h : clôture du rassemblement avec un apéritif offert par la municipalité et une dernière dégustation de nos spécialités sur la place de l'église.

Demande d'inscription à la soirée animée du samedi 23 juillet 2022

Repas, boissons comprises + spectacle

NOM :

Prénom :

nombre d'adultes (à partir de 18 ans) :	x 45 € =	€
nombre d'enfants de 12 ans et plus (menu adulte):	x 35 € =	€
nombre d'enfants de moins de 12 ans (menu enfant) :	x 10 € =	€
	TOTAL =	€

Seules les demandes accompagnées du règlement (chèque à l'ordre de « association de Brion à Brion ») seront prises en compte, dans la limite des places disponibles.

À déposer chez Nathalie Fointiat - 24, place de l'Église

Nos associations



Bibliothèque Municipale

A compter du lundi 9 mai 2022,

**la bibliothèque
ouvrira tous les
lundis de 16h à 18h**

Prêt de livres gratuit



Bibliothèque

Impasse de l'Ecole / Rue du Vaunoyer



AGENDA

- 24 juin : Kermesse des écoles aux « Granges du Château »
- 26 juin : Vide-greniers de La Fourchette
- 13 juillet : Repas républicain et animation
- 14 juillet : Concours de pétanque (sous réserve)
- 22, 23 et 24 juillet : Rassemblement des Brion de France
- 19 novembre : Concours de belote
- 20 novembre : Loto
- 27 novembre : Marché de Noël

Le Marché

Suite à l'arrêt d'activité de La Boucherie de Chris, à qui nous souhaitons bon vent dans sa nouvelle vie, le marché de Brion change de jour à partir de juin :

Le vendredi de 16 h 30 à 19 h 00 :

La Brasserie des Voyageurs

Restaurant Traiteur italien qui propose charcuterie, fromages, lasagnes et pâtes fraîches maison.

On peut aussi commander des pizzas le matin pour le soir au 03 86 62 11 75.

Au Jardin de Léchères

Maxime et Laura proposent des légumes de saison de leur exploitation et des fruits.

Et bien sûr tous les jours

Le Distributeur de Pain et Viennoiseries

Du boulanger de Charmoy Romain Courtin

qui est approvisionné 365 jours par an et 2 fois dans la journée si nécessaire.

PRÉFET DE L'YONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sécheresse dans ma commune

⚠ SEUIL DE VIGILANCE

Situation hydrologique préoccupante
Mobilisons-nous pour la ressource en eau

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Adoptons ensemble des gestes simples pour limiter notre consommation en eau			
Limitez le lavage des façades, toitures, terrasses, voies et trottoirs		Limitez le nettoyage des véhicules (ou privilégiez les stations de lavage professionnelles)	
Limitez l'arrosage des pelouses, massifs fleuris, plantes en pot (en particulier pendant les heures les plus chaudes)		Favorisez la mise en place d'un système économe (eau de pluie stockée en cuve, système goutte-à-goutte)	

Arrêté disponible dans votre mairie et sur www.yonne.gouv.fr/secheresse

Le département de l'Yonne est placé en

« **VIGILANCE SÉCHERESSE** »

Depuis le 19 mai 2022

Il est donc demandé de faire attention aux usages de l'eau et notamment de :

- Limiter le lavage des façades, toitures, terrasses, voies et trottoirs
- Limiter le nettoyage des véhicules (ou privilégier les stations professionnelles)
- Limiter l'arrosage des pelouses, massifs fleuris, plantes en pots (en particulier aux heures les plus chaudes)
- Favoriser la mise en place d'un système économe (eau de pluie stockée en cuve, système goutte-à-goutte)

Ça s'est passé ...

Ateliers de Pâques



Le mercredi 13 avril ont eu lieu les ateliers de Pâques et la chasse aux œufs aux Granges du château. Petits et grands ont pu user de leurs créativité autour d'une boisson ou d'un café. Chaque enfant a ensuite pris part à la chasse aux œufs sous un beau temps et profité d'une barbe à papa. Merci aux petites mains et aux parents d'avoir fait que cette journée se passe dans la joie et la bonne humeur.

Vide-greniers de Brion

Le 3 avril dernier a eu lieu le vide-greniers de Brion. Le bilan est très favorable. Le comité des fêtes tient à remercier les personnes qui sont venues exposer malgré le froid et tous les habitants qui sont venus nombreux nous aider pour que celui-ci se passe dans les meilleures conditions.

Prochain rendez-vous le 26 juin pour le vide grenier de la Fourchette.



Ça s'est passé ...

Jeux d'extérieur à La Fourchette



Après quelques travaux de remise en état du terrain, les nouveaux jeux extérieurs sont arrivés avec les beaux jours, au hameau.

Avec 1 tourniquet réservé aux enfants de 3 à 8 ans et une structure d'escalade réservée aux enfants de 2 à 8 ans.

Divers aménagements viendront agrémenter cette aire de jeux d'ici la fin de l'année.

Nous souhaitons de beaux moments d'amusement aux enfants !

Toiture de l'école Hélène Gamet



Pour une meilleure étanchéité les tuiles de l'école maternelle ont été repeintes, la différence est flagrante. L'école a retrouvé une deuxième jeunesse. Merci à l'entreprise Mouche pour son travail.

Ça s'est passé ...

Cérémonie du 8 mai



La commémoration du 8 mai a eu lieu à la Fourchotte dans un premier temps et ensuite au monument aux morts de Brion.

Monsieur le Maire a rendu hommage à Abel Minard et René Froissart qui nous ont quittés il y a tout juste 80 ans, fusillés par les Allemands.

Les enfants ont lu un texte de Paul Éluard « Gabriel Péri » et pour clôturer, ils ont chanté la Marseillaise.

Merci aux anciens combattants, au porte-drapeau, aux représentants de la brigade de gendarmerie de Migennes et aux enfants du RPI.

Nous avons pu, ensuite, partager le verre de l'amitié sous un beau soleil.

Pylône 4G

Le pylône 4G Free est là !

Il annonce la fin des problèmes de connexion à Internet et l'amélioration des communications avec nos téléphones portables.

Il mesure 36 mètres de haut et se trouve sur une parcelle communale située entre Brion et La Fourchotte. Cette position nous a semblé, ainsi qu'à l'opérateur, la meilleure pour « arroser » correctement le bourg et le hameau.

Il ne manque plus que le raccordement aux réseaux électrique et télécom pour qu'il soit fonctionnel.



École buissonnière

L'année scolaire 2021-2022 s'achèvera dans quelques semaines. Encore marquée par la Covid-19, cette année aura, malgré tout, été riche en projets pour nos petits élèves.

Des projets sportifs et culturels

La classe de Grande Section - CP a réalisé un cycle de 14 séances de natation à la piscine de Joigny. La classe de Petite Section - Moyenne Section prépare une sortie à la bibliothèque de Brion.

Dans le cadre du dispositif « École et Cinéma », les élèves des deux classes ont pu découvrir deux films (classe PS MS) ou trois films (classe GS CP) au cinéma de Migennes.

Les arts visuels ont été mis à l'honneur avec l'étendage des productions des élèves lors des deux éditions de La Grande Lessive.



Nous avons enfin participé aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai, ainsi qu'au marché de Noël.



Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement la mairie de Brion pour leur réactivité, leurs propositions, les travaux réalisés et leur soutien financier : prise en charge de la moitié du budget consacré à École et Cinéma (trajet en bus et tarif des entrées), transport jusqu'à la piscine, ainsi qu'une participation financière à l'occasion de la sortie de fin d'année pour les élèves résidant à Brion. À ce titre, nous remercions également la mairie de Bussy-en-Othe pour la même participation pour les élèves résidant à Bussy.

Lors du marché de Noël, le comité des fêtes de Brion a versé la recette du stand boissons et de la location des tables des exposants à notre coopérative scolaire. Nous les en remercions.

Nos remerciements vont également aux parents d'élèves pour leur investissement au quotidien, leur disponibilité pour les sorties scolaires, la tenue des stands et la fabrication des gâteaux ! La création de l'association 2B Family Kids par les parents d'élèves donne également une nouvelle dynamique aux projets entre l'école et les familles.

Enfin, les beaux jours et le recul actuel (que nous espérons pérenne) de la Covid-19 nous permettent d'envisager plus sereinement les sorties de fin d'année.

Les enseignantes de l'école primaire de Brion.

ÉGLISE SAINT PHAL DE BRION



D'abord, qui est Saint Phal ?

Il est aussi appelé Fal, Fidolus ou Fidole. Il est le fils d'un officier romain. Il est né en Auvergne vers 510. Fait prisonnier et réduit en esclavage par Thierry, fils aîné de Clovis et roi d'Austrasie, lors de son incursion en Auvergne en 525. Phal avait alors 15 ans.

C'est Saint Aventin qui le rachète et le fait entrer dans son monastère troyen. Il en deviendra le Père Abbé.

Phal se rendit célèbre par ses miracles : guérison de 2 aveugles, guérison d'un paralytique, guérison d'un malade atteint de la rage et résurrection d'un pendu.

Il mourut vers 549 à 39 ans mais la fin de sa vie est mal connue.

Un siècle après sa mort, ses reliques furent déposées dans l'abbaye troyenne de Montier la Celle, fondée en 661 et supprimée en 1791. À cette date, ses reliques sont transférées à l'église de Saint André les Vergers près de Troyes.

Un village porte son nom dans l'Aube : Saint Phal, à environ 50 km de Brion.

L'église Saint Phal de Brion est de style roman pour la nef et gothique pour le chœur. Les contreforts sud sont du XII^e siècle, les fonts baptismaux du XIV^e siècle et le portail ouest en bois est du XV^e siècle. La nef est construite vers 1730 et compte 8 arcades de plein cintre.

À la fin du XVIII^e siècle, pendant la terreur, entre 1792 et 1794, l'église de Brion est profanée et fermée. Sur les 4 cloches, 3 furent descendues et amenées à Joigny pour être fondues et faire des canons. Les habitants empêchèrent le départ de la 4^e cloche en montant la garde autour du clocher. À cette époque, le clocher était situé sur le chœur.

En 1827, le clocher actuel, une tour carrée destinée à contenir une cloche et une horloge à 4 cadrans, est construit.

En 1846, l'abside, le transept et 2 sacristies de style néogothique sont construits.



L'église Saint Phal fut baptisée le 5 novembre 1851 lors d'une grande cérémonie en présence du vicaire général Chauveau et de 25 prêtres des environs.



Les 2 cloches se prénomment Audebertine et Noémie. Elles datent pour l'une de 1719 (refondue en 1882) et pour l'autre de 1842.

Le coq du clocher, en cuivre rouge, date de 1896. Il a été fabriqué par le ferblantier Cursac de Bussy-en-Othe.

En Août 1944, l'explosion du dépôt de munitions de Chemilly-sur-Yonne (12 km à vol d'oiseau) a détruit les vitraux. Ils seront refaits en 1947.

Dans l'église on trouve une statue en pierre peinte de la vierge à l'enfant datant du XII^e siècle. La vierge est assise, portant l'enfant sur ses genoux pour le présenter. Elle le tient à l'épaule de son bras gauche, sa main posée sur sa jambe de son bras droit. La position est assez rare. Le plus souvent,

Patrimoine

pour les vierges assises, l'enfant est porté sur un genou et pas les deux. Le travail des plis des vêtements est remarquable.

Il y a aussi une très belle statue de Sainte Barbe en pierre peinte du XVI^e siècle. Elle a encore ses couleurs. Elle est typique de la sculpture d'influence troyenne et ce qu'on appelle le beau siècle pour parler de l'art de la statuaire de la renaissance.



C'est la sainte patronne de tous les métiers du feu : pompiers, mineurs, démineurs, artificiers, salpêtriers, fondeurs, couleuvriers, arquebusiers et aussi les chapeliers et pelletiers.



Originaire d'orient, au III^e siècle, Barbara est la fille unique de Dioscore. Elle était très courtisée et refusait de se marier. Son père l'enferme dans une tour pour vivre à l'écart des hommes. Pendant l'absence de son père, convoqué par l'Empereur, le Christ se révèle à elle et elle se convertit. Son père veut la tuer, elle s'enfuit mais elle est rattrapée et présentée au juge. Elle va être torturée sans ressentir la douleur protégée par dieu. Elle est de nouveau enfermée dans une tour. Son père finit par la décapiter et il est instantanément frappé par la foudre et réduit en poussière.

Sainte Barbe protège de ce qu'on appelait au moyen-âge la « mâle-mort », c'est-à-dire la mort sans avoir reçu les derniers sacrements, ce qui interdisait aux fidèles d'être enterrés en chrétiens.



Papill'ons et papill'ottes

Mini-croissants au fromage



Ingrédients :

- 1 pâte feuilletée
- De l'emmental
- Des Kiri
- 1 œuf



Préchauffer le four à 180 degrés

Étaler la pâte feuilletée et la badigeonner avec de l'œuf battu (en garder pour la suite)

Couper la pâte en 8 triangles

Couper des bâtonnets d'emmental (voir photo) et les recouvrir de Kiri.

Enrouler les bâtonnets dans les triangles en s'assurant de la bonne fermeture de la pâte

Badigeonner avec de reste de l'œuf battu et saupoudrer de graines de pavot ou sésame.

Mettre au four une vingtaine de minutes.



BON APPÉTIT BIEN SÛR !

KERMESSE DES ÉCOLES



Bonjour à toutes et à tous,

Afin de soutenir financièrement les projets des écoles du RPI Brion / Bussy-en-Othe, nous avons créé une association de parents d'élèves, la 2B Family Kids.

Vous avez pu nous découvrir et nous rencontrer lors des différents événements organisés sur les 2 communes (marchés de Noël, vide-greniers).

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 24 Juin 2022 à la salle des fêtes de Brion pour notre 1^{ère} kermesse des écoles à partir de 17h45 avec au programme :

- Spectacle des enfants**
- Jeux**
- Buvette & restauration**
- Tombola**

Un rdv à ne pas manquer pour les petits comme pour les grands, nous espérons vous voir nombreux pour encourager nos enfants !

L'équipe 2B Family Kids

Pour nous suivre, page facebook : 2B Family Kids

Pour nous joindre : 2bfamilykids@gmail.com